



Avis

Compétition souvenir Georges-Éthier 2010

29 septembre au 3 octobre 2010

-----AVIS IMPORTANT-----

Veillez prendre note que le formulaire d'inscription accompagné du chèque ou mandat-poste SEULEMENT doivent être reçus au bureau de la Fédération avant la date limite ci-dessous.

DATE LIMITE : 11 août 2010 à 16 heures

Veillez noter qu'aucun délais ne sera accordé, seul le courrier reçu à cette date sera considéré quelle que soit la date de mise à la poste.

COMPÉTITION SOUVENIR GEORGES-ÉTHIER 2010

Sanction P-10-002

29 septembre au 3 octobre 2010

Annonce :

La Fédération de patinage artistique du Québec a le plaisir de vous annoncer la compétition souvenir Georges-Éthier 2010

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association (7000) (B) (1.16).

Hôte :

Région Mauricie

Comité organisateur :

Gestionnaire des compétitions :
Présidente du comité organisateur :
Coordonnatrice FPAQ :

Denis Beaudoin
Louise Perrier
Diane Choquet
dchoquet@patinage.qc.ca
514.252.3073 # 3541

Endroit de la compétition :

Glace # 1
Centre sportif Alphonse-Desjardins
260, Rue Dessureault
Trois-Rivières, QC G8T 9T9

Glace # 2
Aréna Jean-Guy Talbot
245, rue de Grandmont
Trois-Rivières, QC G8T 7W4

Dimension des pistes :

100 x 200 pieds

85 x 200 pieds

Règlements généraux :

La compétition souvenir Georges-Éthier se déroulera conformément aux règlements officiels de Patinage Canada et à tous les communiqués de Patinage Canada qui s'y rapportent. Veuillez vous reporter plus précisément à la section **7000** et à la section **5000**.

Date d'inscription :

Les inscriptions devront être reçues au bureau de la Fédération au plus tard le **11 août 2010, 16 heures**. La date limite pour les tests est le **11 août 2010**.

Frais d'inscription : Vous référer au formulaire d'inscription.

* Paiement par chèque ou mandant poste SEULEMENT, au nom de la « Fédération de patinage artistique du Québec ».

Aucun chèque postdaté après le 11 août 2010 ne sera accepté.

Les frais d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite **(7000) (B) (1.5) (1) (2)**.

Musique :

Les cassettes audio ne seront PAS acceptées. Chaque patineur ou couple devra fournir **deux (2) disques compacts CDR (et non CD-RW)** lors de l'enregistrement au moins une (1) heure avant le début de son épreuve. Il ne doit y avoir qu'un seul programme par disque (sur une piste unique) et il doit être gravé en mode audio, car les mp3 ne seront pas acceptés. Le nom du concurrent, la catégorie ainsi que la durée exacte de la musique doivent y être indiqués clairement. Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs. **Nettoyez bien vos disques** et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toutes questions techniques, écrivez à info@studiounisons.com.

Vidéo :

Les commandes vidéos seront prises directement sur le site de la compétition.

Résultats :

Le système de Code de points cumulatifs « CPC » sera utilisé pour établir les résultats de toutes les épreuves. L'affichage des résultats sera effectué selon la version produite par le système CPC : Publication des résultats. Après chaque segment, la note technique total, la note des composantes du programme, les déductions et la note totale du segment de chaque concurrent doivent être publiées.

Récompenses :

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement **7000 (B) (1.13)**. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, les 2 participants recevront un prix. Aucune médaille ne sera remise pour une démonstration même si celle-ci est jugée.

Frais d'admission :

ENTRÉE : 8 \$/ jour 25 \$ / tous les événements

Lors de l'accréditation, seul le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. **Si le patineur perd sa passe, il devra s'en procurer une autre au montant de 15 \$.** Dans les chambres, seulement les concurrents des catégories pré-juvéniles auront droit d'être accompagnés d'une personne autre que l'entraîneur.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la **carte photo (obligatoire)**.

PRENDRE NOTE : IL N'Y AURA AUCUNE PRATIQUE POUR TOUTES LES CATÉGORIES

HÉBERGEMENT

Sera disponible sur notre site web : www.patinage.qc.ca

DONNÉES TECHNIQUES

Tous les résultats seront combinés, soit programme court et long en simple et couple, et danses imposées et danse libre en danse le cas échéant. **Les patineurs devront avoir réussi le test pour s'inscrire dans la catégorie de leur choix à l'exception de ceux qui essaient des tests centralisés (voir plus bas pour les critères).**

Les patineurs ne pourront s'inscrire dans deux catégories de la même discipline, exemple : s'inscrire pré-novice dames et novice dames ne sera pas permis.

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

N.B. Les programmes sont les programmes de compétitions officiels incluant les changements acceptés par Patinage Canada après la réunion de l'UIP qui a lieu en juin. Veuillez vous référer au document « trousse technique de préparation 2010-2011 » mis à jour sur le site WEB de Patinage Canada au www.patinagecanada.ca

TESTS CENTRALISÉS

Veillez prendre note qu'il sera possible d'essayer des tests de compétition lors de la compétition souvenir Georges-Éthier.

Critères :

- * **S'inscrire dans la catégorie dans laquelle le patineur veut être évalué pour le test ;**
- * **Le patineur ne pourra s'inscrire dans aucune autre catégorie de la même discipline (ex : s'inscrire juvénile dames et s'inscrire également Pré-novice dames pour essayer le test ne sera pas permis)**

PATINEURS EN SIMPLE

SENIOR

Selon le règlement de Patinage Canada.
Programme court selon règlement de Patinage Canada

Un programme court en musique : 2 minutes 50 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : Messieurs : 4 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes.
Dames : 4 minutes +/- 10 secondes.

JUNIOR

Selon le règlement de Patinage Canada.
Les concurrents doivent satisfaire aux critères d'admissibilité de l'UIP en matière d'âge.
Programme court selon règlement de Patinage Canada

Un programme court en musique : 2 minutes 50 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : Messieurs : 4 minutes +/- 10 secondes.
Dames : 3 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes.

NOVICE selon le règlement de Patinage Canada.

Aucune limite d'âge.
Programme court selon règlement de Patinage Canada

Un programme court en musique : 2 minutes 30 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : Messieurs : 3 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes.
Dames : 3 minutes +/- 10 secondes.

PRÉ-NOVICE selon le règlement de Patinage Canada.

Aucune limite d'âge.
Programme court selon règlement de Patinage Canada

Un programme court en musique : 2 minutes 30 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : Dames et Messieurs : 3 minutes +/- 10 secondes.

JUVÉNILE selon le règlement de Patinage Canada.

Les concurrents juvéniles seront âgés de moins de 12 ans (femmes) et de moins de 13 ans (hommes) avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Un programme de style libre en musique : Dames et Messieurs : 2 min. 30 sec. +/- 10 secondes.

PATINEURS EN COUPLE

SENIOR

Selon le règlement de Patinage Canada.
Programme court selon règlement de Patinage Canada

Un programme court en musique : 2 minutes 50 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : 4 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes.

JUNIOR selon le règlement de Patinage Canada.

Programme court selon règlement de Patinage Canada

Un programme court en musique : 2 minutes 50 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : 4 minutes +/- 10 secondes

NOVICE selon le règlement de Patinage Canada.

Aucune limite d'âge
Programme court selon règlement de Patinage Canada

Un programme court en musique : 2 minutes 40 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : 3 minutes 30 secondes +/- 10 secondes.

PRÉ-NOVICE selon le règlement de Patinage Canada.

Aucune limite d'âge
Programme court selon règlement de Patinage Canada

Un programme court en musique : 2 minutes 40 secondes maximum.
Un programme de style libre en musique : 3 minutes +/- 10 secondes.

JUVÉNILE selon les règlements de Patinage Canada.

Aucune limite d'âge.

Un programme de style libre en musique : 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes.

PATINEURS EN DANSE

NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Aucune limite d'âge

Danses imposées : Quickstep
Danse libre : Musique vocale permise.
Durée : 3 minutes +/- 10 secondes

PRÉ-NOVICE selon le règlement de Patinage Canada

Aucune limite d'âge.

Danses imposées : Rocker Foxtrot
Danse libre : Musique vocale permise.
Durée : 2 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILE selon les règlements de Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (1c)

Aucune limite d'âge.

Danses imposées : Valse européenne
Danse libre : Musique vocale permise.
Durée : 2 minutes +/- 10 secondes

PRE-JUVÉNILE (A) :

Test complet préliminaire de danse.

Danses imposées: Tango Fiesta
Danse libre : Vous référer aux exigences pour le programme Juvénile danse libre.
Durée : * NB : Le niveau pour la levée et la pirouette sera limité au niveau 1.
2 minutes +/- 10 secondes

PRE-JUVÉNILE (B) :

Avoir réussi au moins une danse du test préliminaire de danse.

Danses imposées : Valse hollandaise, Tango Canasta

2010/07/08